

---

**Assemblée des États Parties**

Distr. Générale  
24 septembre 2007

Français  
Original: Anglais

---

**Sixième session**

New York

30 novembre - 14 décembre 2007

**Rapport sur le suivi de la mise en œuvre par la Cour  
des recommandations du Commissaire aux comptes\***

1. Conformément à la demande formulée par le Comité du budget et des finances (CBF) dans son rapport sur les travaux de sa huitième session<sup>1</sup>, le présent rapport fait le point des progrès accomplis par la Cour dans l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes, et sera examiné à sa prochaine session. À cet égard, le Comité a rappelé la recommandation qu'il avait formulée au paragraphe 24 du rapport sur les travaux de sa septième session, par laquelle il donnait à entendre que l'inclusion dans les futurs rapports d'un tableau indiquant l'état d'application des recommandations formulées antérieurement serait un outil utile pour le Comité et l'Assemblée de États parties (AEP)<sup>2</sup>.

2. Les tableaux ci-joints se réfèrent aux rapports ci-dessous du Commissaire aux comptes:

- Rapport du Commissaire aux comptes pour 2004
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'audit des états financiers pour la période allant de septembre 2002 à décembre 2003, établi en 2004 à l'adresse de l'Assemblée.
- Rapport du Commissaire aux comptes pour 2005.

3. Les informations ci-après sont données dans les quatre colonnes des tableaux:

1. Le libellé de la recommandation
2. L'organe de la Cour responsable de son application
3. Le plan d'action à mettre en œuvre
4. La date d'achèvement prévue du plan d'action.

---

\* Précédemment publié sous la cote ICC-ASP/6/CBF.2/3.

<sup>1</sup> ICC-ASP/6/2.

<sup>2</sup> ICC-ASP/5/23.

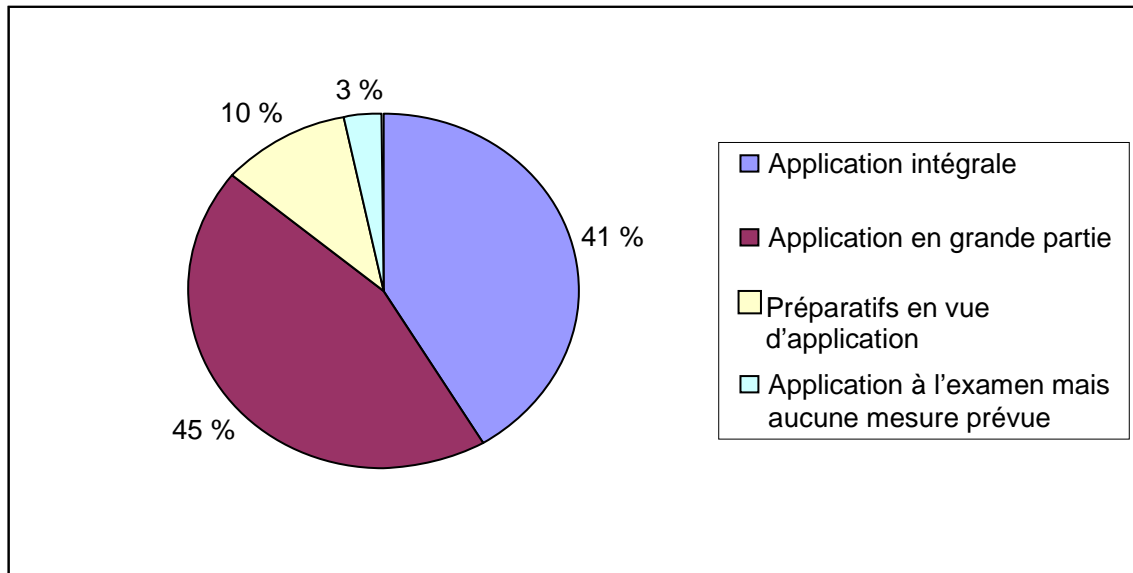
### Progrès faits dans l'application des recommandations

4. Le tableau 1 et le graphique 1 ci-après résument l'état d'application des recommandations du Commissaire aux comptes (formulées en 2004 et en 2005). Vingt-cinq des 29 recommandations ont été soit appliquées intégralement, soit appliquées en grande partie. Les préparatifs sont en cours pour l'application de trois autres recommandations. Une recommandation a été rejetée.

**Tableau 1: état d'application des recommandations**

<u>État d'application</u>	<u>Nombre de recommandations</u>	<u>%</u>
Application intégrale	12	41 %
Application en grande partie	13	45 %
Préparatifs en vue d'application	3	10 %
Application à l'examen mais aucune mesure prévue	1	3 %
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>100 %</b>

**Graphique 1: état d'application des recommandations**



5. Les informations figurant dans le présent document ont été fournies par le système de suivi des audits de la Cour, qui procède au suivi de l'application de toutes les recommandations formulées par les audits. Le système sera perfectionné à l'avenir et comprendra notamment un calendrier d'examen des recommandations.

**Rapport du Commissaire aux comptes pour 2004**

<b>Recommandation 1</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la Cour mette en place un plan d'achats prudent qui lui permettrait de mieux étaler les ressources financières dont elle dispose sur l'année et d'éviter le niveau très élevé de dépenses engagées, qui doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux.	Greffe et Bureau du Procureur	Plan d'achats mis en œuvre. Des améliorations doivent encore y être apportées.	Processus continu
<b>Recommandation 2</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la Cour mette en place un cadre clair et systématique pour le contrôle et le suivi budgétaires afin de disposer de rapports complets sur le budget et d'une analyse des écarts, et de favoriser un meilleur examen des résultats financiers par la Direction.	Greffe et Bureau du Procureur	La mise en œuvre des procédures recommandées se poursuit depuis 2006; les procédures en question seront encore affinées dès que la nouvelle structure budgétaire aura été intégrée dans le système SAP. Le système d'établissement de rapports complets sur le budget est amélioré en permanence.	Processus continu
<b>Recommandation 3</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que les États Parties s'interrogent sur les avantages qu'il y aurait à limiter les virements au sein de grands programmes ou entre les ouvertures de crédits budgétisées pour des dépenses de personnel et pour d'autres dépenses, et qu'ils envisagent le principe d'une obligation de leur rendre compte de virements de ressources qui ont été approuvés dans le cadre du budget initial lorsqu'ils sont importants.	AEP, Greffe et Bureau du Procureur	a) obsolète (se reporter à la résolution de l'Assemblée) b) en cours	Terminé

<b>Recommandation 4</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la direction adopte une démarche stratégique claire pour la planification du budget en formulant à un niveau supérieur des objectifs et des priorités qui puissent servir à établir un ordre de priorité pour les ressources affectées aux sous-programmes.	Greffe et Bureau du Procureur	Pratiquement terminé, plan stratégique, budget pour 2007	Poursuite en 2008
<b>Recommandation 5</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons qu'il soit convenu des paramètres et des hypothèses fondamentales à la base du budget à un stade plus précoce. Par ailleurs, nous encourageons la Cour à s'interroger sur la nécessité de prolonger le délai imparti pour la soumission de projets de budget afin que la direction ait davantage de temps pour l'examiner.	Greffe et Bureau du Procureur	Terminé sans succès Le CBF a décidé de rejeter cette recommandation.	Terminé
<b>Recommandation 6</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la direction établisse des objectifs clairs, spécifiques et mesurables pour l'élaboration du budget, en les complétant par des procédures qui permettent de rendre compte aux États Parties de la réalisation de ces objectifs.	Greffe et Bureau du Procureur	Terminé et en cours	Terminé
<b>Recommandation 7</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la Cour prenne des mesures pour créer un comité de contrôle du matériel, conformément aux dispositions du Règlement financier.	Greffe	Création d'un Comité de contrôle du matériel, conformément aux dispositions du Règlement financier.	Terminé

<b>Recommandation 8</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que l'Assemblée s'interroge sur la nécessité de clarifier les dispositifs en matière de responsabilité pour l'utilisation des ressources financières au sein des structures et organes de la Cour, ainsi que les nouveaux domaines en rapport avec le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes qui n'apparaissaient pas antérieurement dans les textes.	AEP	La recommandation devrait être examinée par l'Assemblée. Le Secrétariat de l'Assemblée soulèvera la question à la neuvième session du CBF.	Fin 2007
<b>Recommandation 9</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la Cour établisse un état annuel de contrôle interne dans le cadre de l'élaboration des états financiers pour confirmer l'application des mécanismes de contrôle internes au cours de l'exercice financier.	Grefe et Bureau du Procureur	La Cour a demandé au Commissaire aux comptes de fournir des éclaircissements sur cette recommandation.	Processus continu
<b>Recommandation 10</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que le Comité du budget et des finances ainsi que l'Assemblée envisage la création d'un comité d'audit doté d'un mandat approprié, qui serait chargé d'analyser la pertinence des mécanismes de contrôle internes, de donner régulièrement des assurances objectives sur le déroulement des fonctions d'audit interne et externe.	CBF et AEP	Comité d'audit	Terminé
<b>Recommandation 11</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la Cour mette en place un mécanisme systématique d'évaluation et de gestion des risques pour aider la direction à définir et contrôler les risques opérationnels ou économiques.	Grefe et Bureau du Procureur	Associé à une planification stratégique, un projet de gestion des risques a été lancé en mars 2006. La première phase consiste à créer une structure de gestion des risques. La deuxième phase porte sur la mise en œuvre de cette structure. Des examens réguliers seront effectués à des stades ultérieurs.	Première phase: premier trimestre 2008. Deuxième phase: troisième trimestre 2008.

<b>Recommandation 12</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la stratégie en matière de technologies de l'information de la Cour soit adaptée à ses objectifs opérationnels et essentiels et que les procédures de planification tiennent compte de la nécessité d'établir un ordre de priorité des coûts et avantages et d'analyser ceux-ci. De surcroît, nous encourageons un recours accru à des rapports de hauts niveaux clairs et concis à l'adresse de la direction pour faciliter une gestion et un contrôle rationnels des ressources.	Greffe et Bureau du Procureur	Terminé	Terminé et processus continu (voir le budget pour 2008)
<b>Recommandation 13</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la direction établisse un plan détaillé pour examiner et suivre la manière dont les recommandations de l'audit interne sont appliquées. Ce plan devrait s'inscrire dans une procédure permanente et être soumis à l'examen du Comité du budget et des finances, de manière à améliorer les dispositifs existants de la Cour en matière de gouvernance.	Greffe et Bureau du Procureur	Terminé et processus continu	Terminé et processus continu

*Rapport du Commissaire aux comptes sur l'audit des états financiers pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 31 décembre 2003, établi en 2004 à l'adresse de l'Assemblée*

<b>Recommandation 1</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
J'encourage la Cour à continuer à suivre de près les situations en ce qui concerne les contributions mises en recouvrement et à rendre compte au Comité du budget et des finances.	Greffe	Terminé	Processus continu
<b>Recommandation 2</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Je recommande que la Cour examine périodiquement la politique comptable actuelle en ce qui concerne les contributions qui ont été mises en recouvrement et dont le paiement est toujours pendant, et qu'elle prenne en compte la nécessité de constituer une réserve pour les contributions non encore versées.	Greffe	La Cour rejette cette recommandation.	Terminé
<b>Recommandation 3</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
J'encourage la Cour à élaborer une stratégie de planification des achats et des procédures appropriées, adaptées au cycle budgétaire et à l'exercice financier.	Greffe et Bureau du Procureur	En cours, plan stratégique, plan d'achats	Processus continu
<b>Recommandation 4</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Je recommande l'adoption de procédures systématiques, fondées sur des recherches sérieuses, pour le suivi du budget, de manière à ce que soient incluses dans ce suivi l'analyse et la notification de tout écart par rapport au budget et au plan d'achats.	Greffe et Bureau du Procureur	Les procédures recommandées ont été mises en œuvre en 2006 et seront affinées dès que la nouvelle structure budgétaire aura été intégrée dans le système SAP. Le système d'établissement de rapports complets sur le budget est amélioré en permanence.	2006 – Processus continu

<b>Recommandation 5</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Je recommande que la Cour prenne les mesures nécessaires pour se faire rembourser dès que possible le solde résiduel du Fonds spécial des Nations Unies, de manière à ce qu'elle puisse exercer un contrôle total sur la gestion de ses avoirs et réduire son exposition à toute future évolution des taux de change.	Greffe	Le solde du Fonds spécial des Nations Unies a été reçu en octobre 2004 et les comptes pertinents ont été rapprochés.	Terminé en octobre 2004
<b>Recommandation 6</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Je recommande que la Cour envisage l'adoption d'une stratégie de prévention des risques et d'une procédure de gestion systématique des risques, dans le cadre des dispositions qui sont à prendre pour développer en permanence ses systèmes de gestion et de direction afin de faciliter ses activités futures.	Greffe et Bureau du Procureur	Associé à une planification stratégique, un projet de gestion des risques a été lancé en mars 2006. La première phase consiste à créer une structure de gestion des risques. La deuxième phase porte sur la mise en œuvre de cette structure. Des examens réguliers seront effectués à des stades ultérieurs.	Première phase: premier trimestre 2008 Deuxième phase: troisième trimestre 2008
<b>Recommandation 7</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Je recommande que la Cour mette sur pied un dispositif systématique et périodique de recueil d'informations auprès de son personnel afin de confirmer l'existence de tout intérêt financier ou non financier de ses fonctionnaires, et que toutes les déclarations ainsi tenues soient consignées dans un registre central des sources de conflits d'intérêts possibles. Je recommande également que l'on décrive et enregistre tout cadeau, toute invitation ou toute autre avantage de valeur dont un fonctionnaire aurait bénéficié dans le cadre de ses activités professionnelles, et ce sous une forme permettant à la Direction d'examiner et de contrôler les informations recueillies.	Greffe et Bureau du Procureur	Tout fonctionnaire nouvellement recruté doit faire les déclarations écrites requises lors de sa prise de fonctions. Tous les fonctionnaires doivent mettre à jour ces informations tous les ans.  La recommandation a été appliquée mais la Cour pourra, à l'avenir, revoir son application effective en vue d'en simplifier les modalités.	Terminé



*Rapport du Commissaire aux comptes pour 2005*

<b>Recommandation 1</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Le temps passant, nous recommandons que la Cour fasse son possible pour arrêter les modalités d'administration du régime des pensions des juges et qu'elle prenne les dispositions voulues pour qu'il soit procédé à une évaluation actuarielle complète une fois l'administrateur nommé.	Greffes et Bureau du Procureur	L'assureur du régime des pensions des juges a été sélectionné et approuvé par l'Assemblée à sa dernière réunion en décembre 2006. L'assureur (Allianz NL) a communiqué une évaluation actuarielle complète et les états financiers ont été révisés pour tenir compte des nouveaux montants en jeu.  Le contrat définitif avec Allianz devrait être conclu au cours du troisième trimestre de 2007.	Troisième trimestre 2007
<b>Recommandation 2</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons qu'il soit procédé à la mise en place d'un ensemble de vérifications par la direction visant à garantir l'exactitude des données introduites dans les feuilles de calcul électroniques et autres systèmes, par exemple les états de paie saisis dans le système SAP.	Greffes et Bureau du Procureur	Des révisions plus régulières des données et des formules utilisées dans les feuilles de calcul sont effectuées et la Cour prend des mesures pour supprimer les feuilles de calcul pour les états de paie du personnel en introduisant ces fonctions dans le système SAP. Le système SAP élargi devrait être opérationnel avant la fin de 2007.	Décembre 2007
<b>Recommandation 3</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la Cour veille à ce que les hauts responsables examinent de manière régulière les rapports d'exception pour vérifier les modifications et confirmer l'exactitude des données permanentes.		Les rapports d'exception pour examiner les données des états de paie ont été planifiés dans le cadre des projets du système SAP. L'application est actuellement prévue avant la fin de 2007.	Décembre 2007

<b>Recommandation 4</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous encourageons la Cour à mettre rapidement au point le système de suivi du budget de sorte que cette fonction soit accessible, avant la clôture de l'exercice 2006, aux gestionnaires de budget qui, étant en mesure de suivre les opérations de plus près, pourront tirer un meilleur parti des ressources dont ils disposent.	Greffe et Bureau du Procureur	Des rapports sur le budget en temps réel sont maintenant disponibles en ligne par l'intermédiaire du système SAP.	Terminé
<b>Recommandation 5</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que le Greffier conçoive un plan d'action pour chaque examen effectué par le fonctionnaire chargé de l'audit interne et que ce plan soit diffusé auprès des différents secteurs de la Cour auxquels les conclusions s'appliquent.	Greffe et Bureau du Procureur	Les recommandations formulées par l'audit interne et celles formulées par le Commissaire aux comptes sont consignées dans un seul document. Le Bureau du responsable de l'administration du Greffe attribue la responsabilité de chaque recommandation à des organes individuels. Dans la mesure du possible, la recommandation est accompagnée d'une description des mesures attendues et des dates d'achèvement escomptées. La mise en œuvre du processus d'examen est en cours.	Processus continu
<b>Recommandation 6</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la Cour adopte les normes comptables indépendantes IPSAS en tant que cadre approprié pour l'établissement des rapports financiers et qu'elle définisse une stratégie détaillée à cette fin.	Greffe et Bureau du Procureur	La Cour procèdera à un examen de l'impact qu'aurait l'adoption des normes comptables IPSAS, notamment sur son budget et sur le système SAP. Les chefs de section (Section des finances et Section des technologies de l'information et des communications) de la Direction des services administratifs communs ont participé aux réunions du Groupe de coordination des utilisateurs du système SAP faisant partie du système des Nations Unies (SAP-SIG), qui ont été partiellement consacrées à la question des normes IPSAS.	Décembre 2007

<b>Recommandation 7</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que la Cour mette en place un comité d'audit indépendant au sein duquel les membres extérieurs indépendants seraient majoritaires. Ce comité, dont l'activité devrait consister à renforcer l'efficacité des mécanismes de contrôle interne, servirait de point de convergence pour tirer le meilleur parti possible des ressources humaines chargées de cette tâche, suivre les résultats des audits internes et externes, et évaluer l'efficacité de la gestion des risques.	Cour	La création du comité d'audit est en cours: les entretiens avec les membres extérieurs potentiels auraient dû avoir lieu en mai 2007. Les entretiens ont dû être retardés en raison de la maladie d'un candidat.	Elle est fonction des résultats des entretiens. Prévues pour le troisième trimestre de l'année.
<b>Recommandation 8</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que, dans le cadre des dispositifs de planification stratégique, la Cour définisse les risques et mette au point un registre des risques sur lequel elle s'appuiera pour évaluer les probabilités de leur matérialisation et leur impact. La Cour devrait également donner pour instruction aux fonctionnaires chargés de gérer les risques de les ramener à un niveau acceptable. Le registre des risques devrait être passé en revue et mis à jour régulièrement.		Le plan stratégique en est au stade de la définition des stratégies, qui comprend notamment une évaluation des risques.  Associé à une planification stratégique, un projet de gestion des risques a été lancé en mars 2006. La première phase consiste à créer une structure de gestion des risques. La deuxième phase porte sur la mise en place de cette structure. Des examens réguliers seront effectués à des stades ultérieurs.	Première phase: premier trimestre 2008 Deuxième phase: troisième trimestre 2008
<b>Recommandation 9</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Plan d'action</b>	<b>Date d'achèvement prévue</b>
Nous recommandons que des plans d'achats soient mis en place et qu'ils soient soumis à la Section des achats de sorte que les acquisitions soient gérées plus efficacement et s'étalent sur toute l'année. L'application de tels plans devrait atténuer la tendance à la concentration excessive des achats en fin d'exercice.	Greffe et Bureau du Procureur	Un plan d'achats a été créé en 2006 pour suivre la majorité des grands comptes de la Cour. Cette précieuse expérience a débouché sur un élargissement du plan d'achats aux prévisions financières globales de la Cour, y compris les coûts du personnel. La mise en place de cette nouvelle structure est en cours.	Terminé et processus continu.